

Date du document : 19/07/2021 (corrections 05/08/2021)

AVIS

CD-21g19-CWaPE-1881

PLANS D'INVESTISSEMENT 2022-2026

DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

rendu suite à l'examen réalisé en application de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz

Table des matières

1.	RAPPEL DU CADRE GENERAL ET DE LA METHODOLOGIE	4
1.1.	<i>Contexte</i>	4
1.2.	<i>Procédure d'établissement des plans</i>	4
1.3.	<i>Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE</i>	4
1.4.	<i>Recevabilité des dossiers</i>	6
1.5.	<i>Rappel des critères d'examen</i>	7
2.	APERÇU GENERAL DES PRESTATIONS	8
2.1.	<i>Vue générale sur les réalisations de l'année précédente</i>	8
2.2.	<i>Composition des réseaux fin 2020</i>	8
2.3.	<i>Prévisions pour les plans 2022-2026</i>	11
2.4.	<i>Évolution des investissements</i>	13
3.	OBSERVATIONS DE LA CWAPE	15
3.1.	<i>Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans</i>	15
3.2.	<i>Les renouvellements du réseau</i>	15
3.3.	<i>Respect des plans introduits antérieurement</i>	17
3.3.1.	<i>ORES</i>	17
3.3.2.	<i>RESA</i>	18
3.4.	<i>Le cas particulier des travaux sur compteurs</i>	19
3.5.	<i>Les compteurs intelligents</i>	20
3.6.	<i>La conversion L/H</i>	21
3.7.	<i>Les petites extensions et le raccordement standard</i>	22
3.8.	<i>La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux</i>	22
3.9.	<i>Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités</i>	24
3.10.	<i>Les projets innovants et structurants</i>	24
4.	AVIS DE LA CWAPE	27
4.1.	<i>ORES</i>	27
4.2.	<i>RESA</i>	28
	Annexe I – Note d'examen des plans d'investissement	30
	Annexe II – plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE	31

Index graphiques

GRAPHIQUE 1	ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL	9
GRAPHIQUE 2	MATERIAUX CONSTITUANT LES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2020	9
GRAPHIQUE 3	ÉVOLUTION DU RESEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATERIAUX	10
GRAPHIQUE 4	AGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNEES)	10
GRAPHIQUE 5	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS	11
GRAPHIQUE 6	POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES).....	12
GRAPHIQUE 7	REALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES).....	12
GRAPHIQUE 8	ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE	13
GRAPHIQUE 9	INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE – DETAIL DES PROJETS SPECIFIQUES POUR 2021 A 2026.....	14
GRAPHIQUE 10	COMPARAISON ENTRE MONTANTS PLANIFIES ET REALISES POUR ORES (DETAIL PAR GRD)	17
GRAPHIQUE 11	COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIE ET LE REALISE POUR ORES EN 2020	18
GRAPHIQUE 12	COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIE ET LE REALISE POUR RESA EN 2020	19
GRAPHIQUE 13	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS A BUDGET ACTIFS/INACTIFS PAR FIRMWARE	20

Index tableaux

TABLEAU 1	DEROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE	5
TABLEAU 2	STATISTIQUE GENERALE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE.....	8
TABLEAU 3	REPARTITION DES MATERIAUX CRITIQUES DU RESEAU AU 31.12.2020.....	16
TABLEAU 4	TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU ET DUREE NECESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASES SUR LES RENOUVELLEMENTS PREVUS DE 2022 A 2026)	16
TABLEAU 5	COMMUNES WALONNES CONCERNEES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMEE	21
TABLEAU 6	POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPERIEURES AUX CAPACITES CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS.....	22
TABLEAU 7	RACCORDEMENTS CNG AU 31.12.2020.....	25

1. RAPPEL DU CADRE GENERAL ET DE LA METHODOLOGIE

1.1. Contexte

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptation et d'extension des réseaux de gaz.

Depuis les modifications du décret intervenues le 17 juillet 2008 et le 21 mai 2015, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets « adaptions » et « extensions » et couvrant une période correspondant à la période tarifaire. Toutefois, afin de garder une vision à moyen terme sur les travaux à réaliser, la CWaPE a souhaité disposer, en fin de période tarifaire d'une vision sur les premières années de la période tarifaire suivante. Les plans introduits cette année par les GRD portent donc sur les années 2022 à 2026.

1.2. Procédure d'établissement des plans

La CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (documents disponibles sur le site internet de la CWaPE). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis à la CWaPE en ce compris des schémas relatifs au réseau.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1^{er} janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année suivante, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé précédemment et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

1.3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il n'y a plus que deux gestionnaires de réseau de gaz en Wallonie : ORES Assets et RESA. Dans les faits cependant et à la demande de la CWaPE, ORES a continué d'introduire un plan d'investissement en plusieurs volets, correspondant aux anciens GRD : ORES Namur, ORES Hainaut, ORES Luxembourg, ORES Brabant wallon et ORES Mouscron, qui intègre depuis 2019 les anciennes communes wallonnes de Gaselwest. Cette approche permet d'assurer une continuité dans l'évaluation des prestations des différentes entités, en particulier pour ce qui concerne les projets inscrits dans les plans précédents. Elle reste par ailleurs pertinente tant que les tarifs ne sont pas unifiés.

Les lignes directrices relatives à l'établissement du plan d'investissement gaz et au rapport qualité ont été rédigées par la CWaPE en concertation avec les GRD et la dernière mise à jour date de janvier 2020.

Par la suite et conformément aux dispositions légales, ORES et RESA ont introduit auprès de la CWaPE leur projet de plan pour le 31 mars. En raison de crise sanitaire liée au COVID-19, les rencontres entre la CWaPE et les GRD habituellement tenues avant le 15 mai n'ont pu être maintenues en présentiel. La CWaPE a dès lors envoyé par écrit ses remarques et questions sur les plans d'investissement proposés par les GRD en date du 14 mai 2021. Des vidéos conférences ont ensuite été organisées pour échanger de vive voix. Suite à ces échanges, les GRD ont transmis une version amendée de leur plan d'investissement gaz ainsi que leurs réponses écrites aux questions/remarques de la CWaPE.

Compte tenu de ce timing, il est fait remarquer que les effets éventuels des intempéries exceptionnelles survenues à la mi-juillet n'ont pu être intégrés dans les présentes prévisions.

Le tableau ci-dessous synthétise ces échanges :

TABLEAU 1 *DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE*

GRD	Réception avant-projet	Communication des remarques CWaPE et échange d'information	Réception compléments
ORES Brabant wallon			
ORES Hainaut			
ORES Mouscron	31 mars	14 mai (par écrit CWaPE->GRD) 2 juin (vidéo conférence)	15 juin
ORES Luxembourg			
ORES Namur			
RESA	30 mars	14 mai (par écrit CWaPE->GRD) 7 juin (vidéo conférence)	15 juin

1.4. Recevabilité des dossiers

La liste des points demandés est la suivante (le lecteur se référera aux lignes directrices¹ disponibles sur le site internet de la CWaPE) :

- 1 Descriptif de l'infrastructure existante
- 2 Bilan des réalisations de l'année précédente (année N-1)
 - 2.1 Volet adaptation
 - 2.2 Volet extension
 - 2.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 2.2.2 Grands projets d'extension
- 3 Actualisation des plans en cours (année N)
 - 3.1 Le budget d'investissement définitif pour l'année N
 - 3.2 Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci
- 4 Plan d'investissement (années N+1 à N+5)
 - 4.1 Volet adaptation
 - 4.1.1 Adaptations en vue de répondre aux besoins en capacité
 - 4.1.1.1 Évolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau
 - 4.1.1.2 Engorgements et chutes de pression observés
 - 4.1.2 Adaptations pour critères techniques
 - 4.1.2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique
 - 4.1.2.2 Travaux pour raison de sécurité
 - 4.1.2.3 Impositions extérieures
 - 4.1.2.4 Investissements Fluxys
 - 4.1.2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau
 - 4.1.2.6 Travaux sur compteurs
 - 4.2 Volet extension
 - 4.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 4.2.2 Grands projets d'extension
 - 4.2.2.1 Définition des zones prioritaires
 - 4.2.2.2 Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)
 - 4.2.2.3 Projets stratégiques
 - 4.2.3 Raccordements à des fins de mobilité
- 5 Synthèse générale
- 6 Mise à jour des plans réseaux

Sur cette base, un premier examen du contenu ainsi que les différents échanges qui ont suivi ont permis de déclarer les dossiers recevables. Pour ce qui concerne l'année 2022, seuls quelques points de détail pourraient encore faire l'objet de compléments dans le cadre du suivi habituel. Quant aux années suivantes, étant donné que les GRD n'ont pas toujours connaissance de projets qui pourraient aboutir à moyen terme, elles se constituent essentiellement d'enveloppes non nominatives qui devront probablement être réévaluées.

¹ [LIGNES DIRECTRICES CD-20a28-CWaPE-0027 relatives à 'l'établissement du plan d'investissement pour la gestion des réseaux de distribution de gaz'](#)

1.5. Rappel des critères d'examen

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'approvisionnement) ainsi que sur le développement de ceux-ci.

L'établissement des plans est un processus dynamique dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et, enfin, prévisions pour les années suivantes.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité de certains facteurs externes entraîne plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long termes. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus conséquents dont la portée est pluriannuelle.

Comme pour les années précédentes, la CWaPE s'est intéressée prioritairement ici aux aspects techniques du plan. Concernant les aspects budgétaires, ceux-ci sont davantage investigués dans le cadre des analyses tarifaires (revenus autorisés, tarifs, soldes et business plan éventuels). Une analyse de cohérence et de continuité des projets est toutefois menée, tant entre les différentes versions du plan qu'entre celles-ci et les propositions de revenus.

2. APERÇU GENERAL DES PRESTATIONS

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2022-2026 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2020 et la mise à jour pour l'année 2021 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. L'annexe I fournit plus d'éléments de synthèse, complétés par la publication d'indicateurs statistiques relatifs aux performances des GRD. L'annexe II (non publique) reprend quant à elle le contenu intégral des plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE ; ces plans, dans leur version définitive, ont intégré les remarques de la CWaPE.

2.1. **Vue générale sur les réalisations de l'année précédente**

Globalement, l'an dernier, le réseau s'est accru de 0,9 %, soit environ 126 km de canalisations. Cet accroissement résulte d'une augmentation de la longueur des conduites en polyéthylène (+151 km). Les conduites constituées d'autres matériaux sont en diminution : acier (-18 km), fonte (- 4 km) et fibro-ciment (-2 km).

Les GRD ont renouvelé 58 km de conduites et procédé au placement de 117 km de nouvelles conduites ; ce qui porte les poses totales de l'année 2020 à 175 km de conduites.

Les GRD ont placé 12 444 compteurs chez de nouveaux clients, dont 7 406 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). Sur cette même année, 10 411 compteurs ont été remplacés que ce soit pour des raisons de vétusté, de sécurité, d'imposition de la métrologie ou de placement de compteurs à budget.

En ce qui concerne les branchements, 4 086 d'entre eux ont été renouvelés et 8 480 nouveaux branchements ont été réalisés.

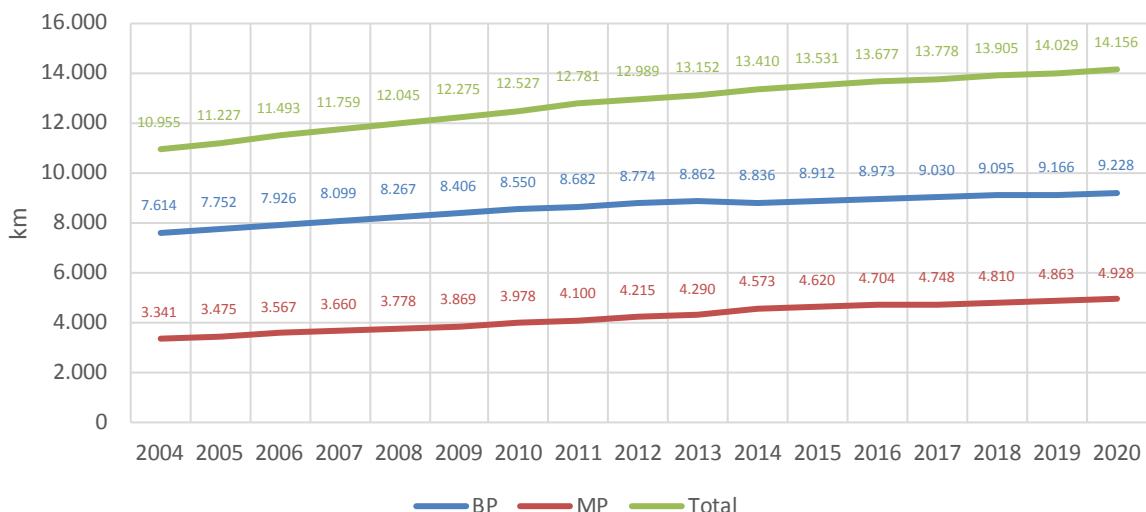
2.2. **Composition des réseaux fin 2020**

Le tableau et le graphique repris ci-dessous donnent quelques perspectives sur les réseaux de distribution de gaz naturel en Wallonie.

TABLEAU 2 STATISTIQUE GENERALE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE

GRD	Nombre de compteurs en service (au 31.12.2020)	GWh distribués (Total 2020)	km de conduites (au 31.12.2020)
ORES (Total)	513 294	13 296	10 033
ORES Hainaut	325 310	2 422	6 071
ORES Brabant wallon	94 690	6 935	2 015
ORES Namur	44 745	1 114	836
ORES Mouscron	35 939	2 300	775
ORES Luxembourg	12 610	525	336
RESA	249 293	5 489	4 123
Total Wallonie	762 587	18 785	14 156

GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL

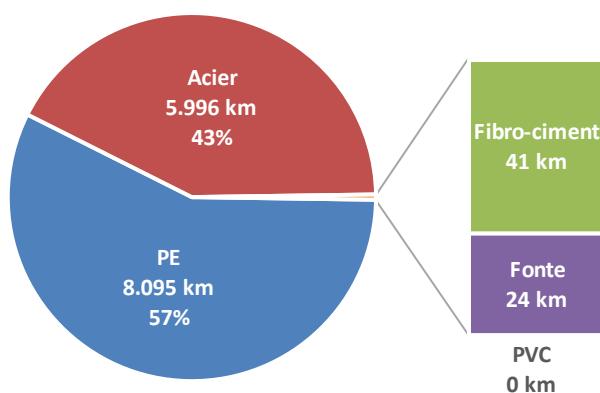


On notera un léger décrochage des courbes de longueur du réseau en 2014, dû à une importante correction d'inventaire réalisée par ORES sur base cartographique et plus sur base incrémentale. Il en a résulté un transfert entre catégories BP et MP, de même qu'un réalignement des quantités pour mieux correspondre à la réalité du terrain. La CWaPE est d'avis qu'il faut reprendre les meilleures statistiques possibles, sans pour autant rectifier l'historique. La valeur économique du réseau n'a, quant à elle, pas été impactée par cette correction.

Le réseau wallon de distribution de gaz naturel est essentiellement composé de conduites en acier (43 %) et en polyéthylène (57 %) comme le montre le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 2 MATERIAUX CONSTITUANT LES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2020

Réseaux wallon par matériaux en 2020 (14.156 km)



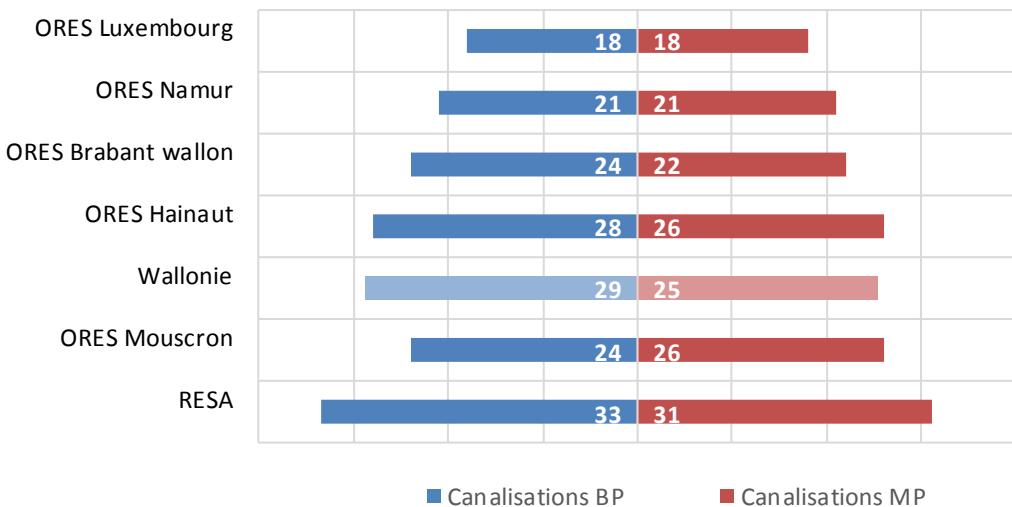
Depuis 2010, le nombre de kilomètres de conduites en polyéthylène dépasse le nombre de kilomètres de conduites en acier. Les autres matériaux (fonte, fibro-ciment, PVC) sont progressivement éradiqués. Notons que, fin 2019, une septantaine de mètres de conduite en fibro-ciment a été localisée par ORES Mouscron sur le territoire de Comines précédemment exploité par Gaselwest. Ce type de matériaux n'est plus présent que sur ORES Brabant wallon, ORES Namur et donc dans une moindre mesure sur ORES Mouscron. Concernant le PVC, il restait, fin 2020, à peine quelques mètres sur ORES Mouscron.

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DU RESEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATERIAUX



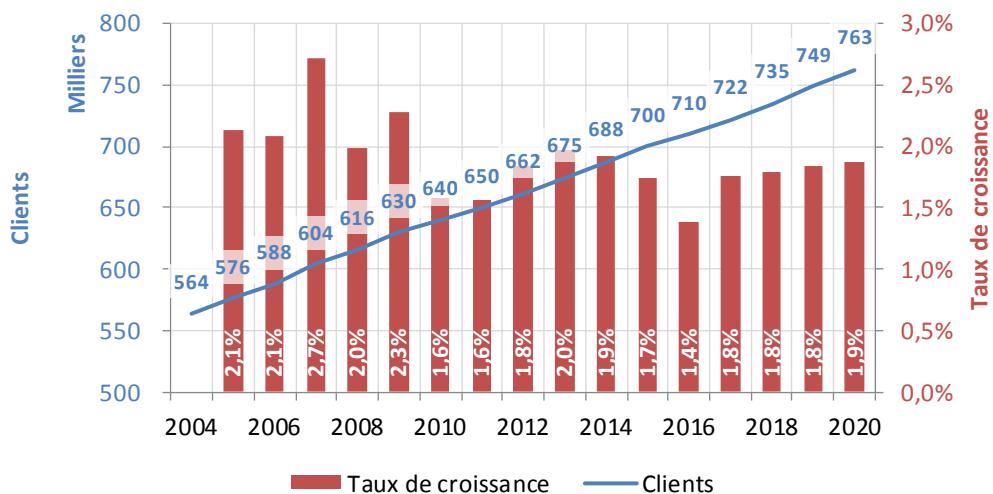
L'âge moyen des canalisations du réseau de distribution wallon est de 28 ans (basse et moyenne pressions confondues). Le détail par GRD et par niveau de pression est repris dans le graphique ci-dessous. Signalons que l'âge n'est pas nécessairement le meilleur indicateur de qualité du réseau ; une canalisation plus ancienne pouvant être en meilleur état qu'une canalisation plus récente. Par ailleurs, lorsque l'âge d'une conduite n'est pas connu, le GRD l'estime sur base de l'élément de réseau le plus ancien (ex. compteur). Il s'agit donc là d'une estimation pessimiste ; la canalisation ayant pu faire entre-temps l'objet d'un renouvellement sur une partie de sa longueur.

GRAPHIQUE 4 AGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNEES)



Le nombre de clients continue de croître ; il est de l'ordre de 762 600 clients actifs en 2020.

GRAPHIQUE 5 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS



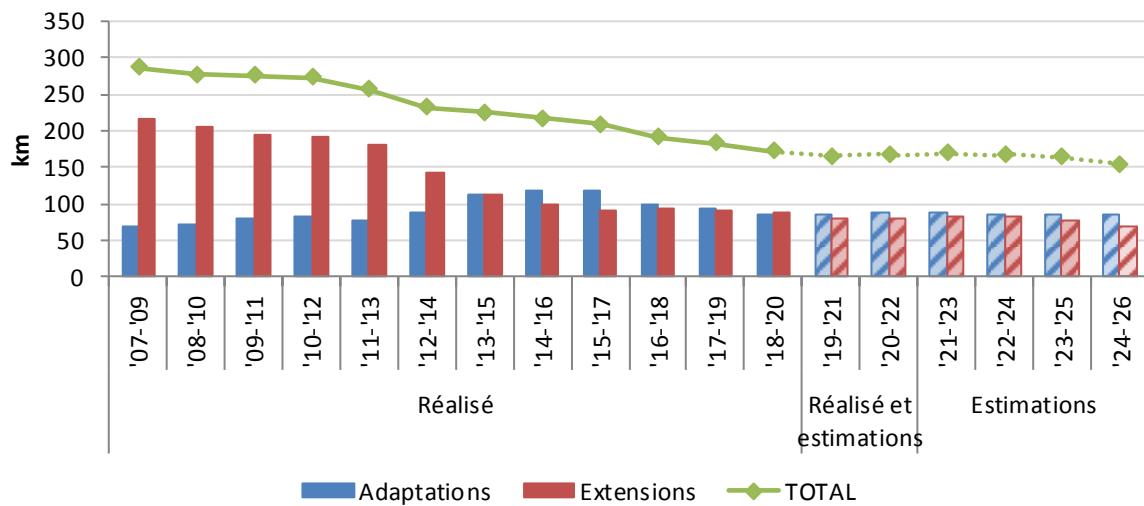
2.3. Prévisions pour les plans 2022-2026

Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD, la CWaPE observe que, durant l'année 2021, près de 157 km de conduites devraient être posées par les GRD : 63 km consistent en des renouvellements, 94 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 0,8 %.

Depuis quelques années, le volume des remplacements dépasse celui des extensions. Ceci s'explique, d'une part, par des programmes ambitieux de remplacement de canalisations anciennes et, d'autre part, par la fin des gros programmes d'extension des réseaux.

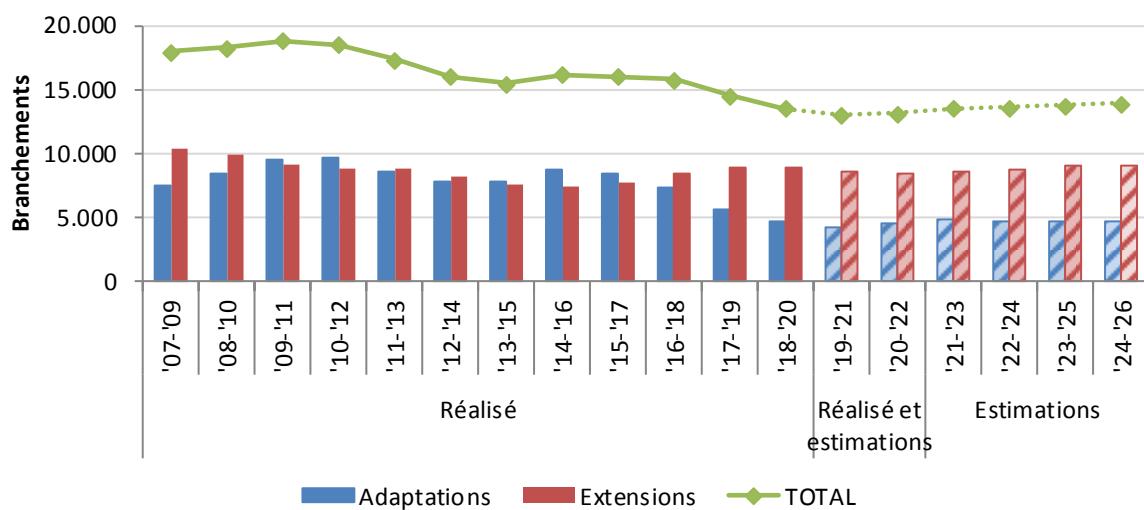
Les volumes en adaptation qui étaient en croissance jusqu'en 2015 semblent aujourd'hui se stabiliser voire décroître. Ceux en extension sont en revanche toujours en baisse.

GRAPHIQUE 6 POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES)



Suivant les prévisions pour 2022, environ 8 650 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 4 750 autres seront renouvelés. Ces chiffres tiennent compte de l'action de promotion du gaz naturel menée par ORES et RESA. Ces actions font l'objet de budgets spécifiques selon la nouvelle méthodologie tarifaire. Finalement, rappelons que ces prévisions sont bien entendu assez approximatives car elles restent très liées aux facteurs externes comme les demandes de raccordement ou l'état des branchements mis en évidence lors de prestations diverses sur le réseau.

GRAPHIQUE 7 REALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES)



Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations. Ainsi, en 2022 :

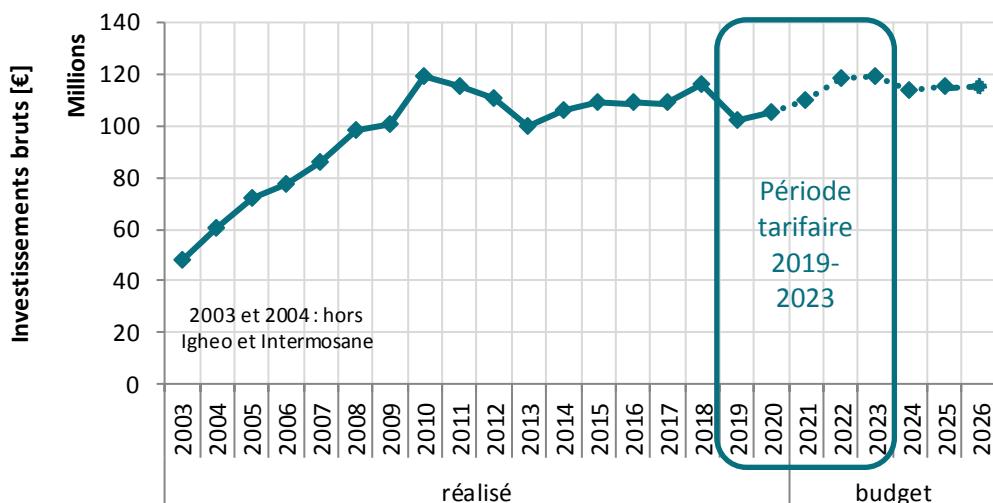
- seront renouvelés : 1 cabine de distribution et 19 cabines de quartier ;
- seront nouvellement posées :
 - . 1 cabine de distribution (GRD/GRD) ;
 - . 5 cabines de quartier.

Dans les renouvellements des cabines de distribution/quartier, il s'agit généralement de rénovations en vue d'intégrer, entre autres, des équipements d'enregistrement et de télémesure.

2.4. Évolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation de l'évolution du niveau des investissements² opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Wallonie. Ceux-ci devraient se situer en 2022 aux alentours de 118,8 millions d'euros (montants bruts). Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'estimation de ces investissements bruts.

GRAPHIQUE 8 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE



Le niveau d'investissement reste stable depuis plusieurs années.

Par le passé, deux années se sont démarquées dans l'histoire récente : 2010 et 2013. En 2010, le niveau d'investissement a connu un sommet, notamment lié au cumul de gros chantiers chez certains GRD (Sedilec, Gaselwest, IDEG) avec, la dernière année, des investissements importants pour l'ALG, qui ont ensuite décrété d'un tiers après l'absorption par RESA. En 2013, la baisse s'explique par l'impossibilité qu'ont rencontrée les GRD de boucler leurs programmes de travaux, du fait des retards subis par un hiver 2012-2013 exceptionnellement long.

Plus récemment, on observe toutefois un pic d'investissements en 2018 (+7 M€). Exception faite d'ORES Brabant wallon, tous les GRD ont en effet investi davantage en 2018 qu'en 2017. Ce fut particulièrement le cas pour RESA (+5 M€). À l'inverse pour 2019, on observe à la figure ci-dessus une forte diminution des investissements principalement due à une erreur d'imputation des frais de personnel sur les activités d'ORES. Toutes régions confondues, ORES affiche un réalisé en € bruts de 12,7% inférieur au budget initial (-11 M€). Cette diminution est toutefois compensée par RESA dont le réalisé est de 24% supérieur au montant budgété (+5 M€) principalement dû, selon le GRD, à des prix de pose de canalisations sous-estimés (en particulier pour les renouvellements BP).

² Les investissements pris en compte sont les assets réseaux. Les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l'infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

L'année 2020 a été marquée par un ralentissement des activités lié au confinement induit par la crise sanitaire Covid-19. Ainsi les dépenses ont été inférieures de 3,6 M€ (-4,2%) chez ORES et de 0,5 M€ (-2%) chez RESA par rapport à ce qui avait été budgété précédemment. Ce sont principalement les prestations liées aux branchements et au comptage qui ont été le plus impactées. Les postes budgétaires liés aux canalisations sont par contre en hausse pour ces GRD en 2020.

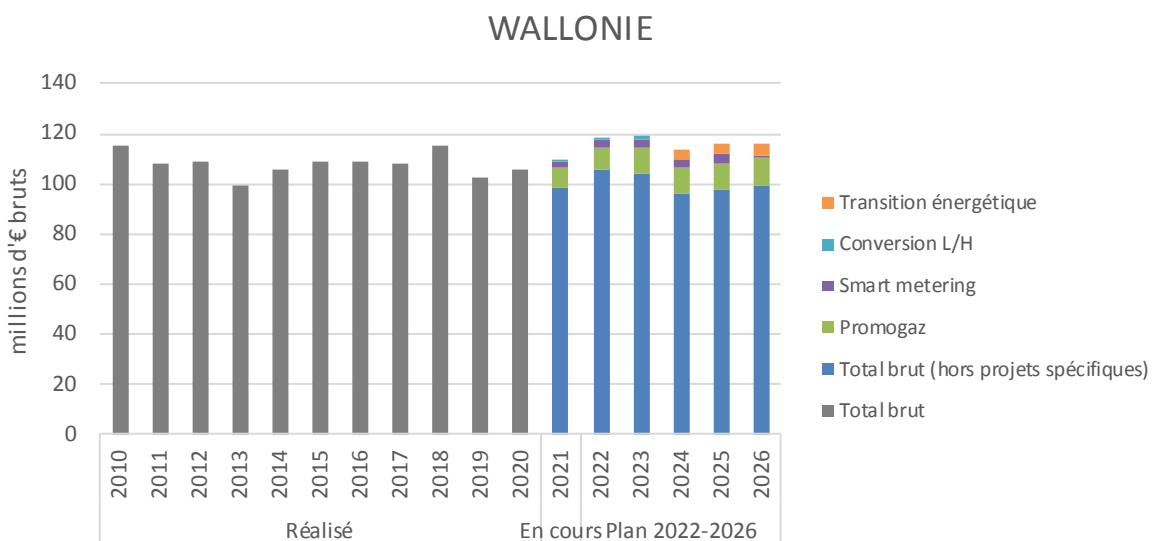
Concernant les années 2022 et 2023, les GRD présentent des budgets en hausse afin de retrapper les retards des années précédentes et maintenir un budget net inchangé sur la période tarifaire 2019-2023.

Finalement pour les trois dernières années (2024 à 2026), les prévisions de budget sont en moyenne de 115 M€/an contre 111 M€/an pour la période tarifaire 2019-2023 soit globalement une augmentation de 4%. L'augmentation est toutefois beaucoup plus importante chez RESA (+9%) que chez ORES (+2%). RESA affiche en effet l'ambition depuis plusieurs années de porter sa capacité de renouvellement des conduites à 25 km/an en 2026.

Le graphique ci-dessous met en évidence quelques projets spécifiques (certains sont toutefois existant avant 2021 mais il n'est pas toujours possible de pouvoir les isoler dans les montants réalisés). On y observe:

- l'importance des budgets alloués à la promotion du gaz naturel (promogaz) entre 8 et 9%/an ;
- le déploiement jusqu'en 2025 des compteurs intelligents en vue d'assurer l'obligation de service public liée au prépaiement; date à laquelle l'ancienne plateforme soutenant les prépaiements des compteurs à budget à carte sera décommissionnée ;
- la fin des investissements liés à la conversion L/H (en 2024, il reste un budget d'une centaine de millier d'euros non visible sur le graphique) ;
- l'ajout d'une enveloppe d'environ 4 M€/an présentée par ORES et liée à la transition énergétique (CNG, biométhane, ...). Notons que sans cette enveloppe, le budget d'ORES aurait été en moyenne plus faible sur la période 2024-2026 que sur la période tarifaire actuelle.

GRAPHIQUE 9 INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE – DETAIL DES PROJETS SPECIFIQUES POUR 2021 A 2026



3. OBSERVATIONS DE LA CWaPE

Indépendamment des observations adressées directement aux GRD sur des points précis de leur plan, et qui ont été prises en compte pour l'élaboration de la version définitive, un certain nombre de constats de portée générale méritent d'être soulignés ici. On se référera aux annexes pour des éléments plus détaillés.

3.1. Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans

Les GRD établissent leur plan en ne maîtrisant pas toutes les variables. Celles-ci sont d'ordre opérationnel et budgétaire.

D'un point de vue opérationnel, les GRD font face à l'imprévisibilité de nombreux facteurs externes : commandes, autorisations, planning des travaux communaux et synergies de chantiers (cf. décret « impétrants »), crise sanitaire, etc. Cette imprévisibilité a également des répercussions au niveau budgétaire, dès lors que certains chantiers non programmés consomment le budget alloué à d'autres projets qui doivent être reportés sinon annulés.

La CWaPE estime nécessaire de nuancer le caractère « liant » des composantes du plan. Cette contrainte doit essentiellement viser le volume total de prestations. Pour ce qui concerne les grandes familles de travaux, des objectifs génériques sont à définir, sans qu'il soit toujours possible d'identifier avec précision la localisation des travaux permettant de les rencontrer.

3.2. Les renouvellements du réseau

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz ne sont pas immuables : il est logique qu'ils fassent l'objet de renouvellements en continu et par tronçon.

Par ailleurs, une attention particulière est donnée au remplacement des matériaux les plus critiques (PVC, fonte, fibro-ciment mais également acier mince et PE première génération). Leur remplacement est accéléré par une politique volontariste des GRD en plus des remplacements d'opportunité (travaux de voirie ou d'un autre impétrant). Notons qu'au cours de l'année 2019, une septantaine de mètres de conduite en fibro-ciment a été localisée par ORES Mouscron sur le territoire de Comines précédemment exploité par Gaselwest (réseau pour lequel on pensait avoir éradiqué ce matériau). Aujourd'hui cette conduite a été renouvelée et il n'y a en principe plus de fibro-ciment sur ORES Mouscron. Concernant le PVC, il reste fin 2020 moins d'une dizaine de mètre de conduite de ce matériau.

Toutefois, les derniers kilomètres sont souvent les plus difficiles à atteindre : soit sous une voirie importante qui n'a pas encore été rénovée, soit résultant d'une multitude de petits tronçons éparpillés sur le territoire du GRD. Il arrive aussi parfois que les bases de données des GRD ne soient pas à jour et que certains tronçons soient encore identifiés comme étant constitués de matériaux critiques alors qu'ils ont déjà fait l'objet d'un remplacement.

TABLEAU 3 REPARTITION DES MATERIAUX CRITIQUES DU RESEAU AU 31.12.2020

km de conduite	Fibro-ciment	Fonte	PVC
ORES (Total)	40,65	20,98	0,005
ORES Brabant wallon	35,30	0,50	-
ORES Hainaut	-	14,64	-
ORES Mouscron	-	0,82	0,005
ORES Namur	5,35	5,02	-
RESA	-	2,83	-
Total général	40,65	23,82	0,005

Depuis l'introduction de ce plan 2022-2026, ORES ne se fixe plus d'objectifs chiffrés d'assainissement par matériaux critiques comme c'était le cas les années précédentes. ORES continue néanmoins de procéder aux remplacements de ces matériaux critiques dès que c'est possible en tenant compte aussi des contraintes qui s'appliquent (décret impétrants, synergie, plannings imposés par les communes...).

Pour le réseau de RESA sur lequel il reste un peu moins de 3 km conduite en fonte, celles-ci ont été chemisées par l'intérieur et présentent aujourd'hui une sécurité comparable aux autres matériaux. RESA n'envisage donc pas de retrait de ces conduites. Cependant, depuis plusieurs années RESA indique vouloir porter sa capacité globale de renouvellement des conduites à 25 km/an en 2026 ; en 2020, elle était de 16 km. Force est de constater que l'augmentation de cette capacité de renouvellement est régulièrement postposée.

Aucune perspective n'existe à ce jour pour les matériaux posés actuellement. Comme déjà mentionné, il conviendra de s'interroger dans le futur sur la durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme plus pérennes. Les GRD ont toutefois mis en place ces dernières années des outils de priorisation, basés sur les risques de défaillance.

Le taux moyen de renouvellement du réseau varie de 0,3 à 0,7 % en fonction des régions, ce qui correspond à une durée de vie théorique moyenne de 234 ans. Ceci doit évidemment être nuancé car une grande partie du réseau est jeune. En 2020, l'âge moyen du réseau wallon était de 28 ans (25 ans pour le réseau MP et 29 ans pour le réseau BP). Pour ORES Luxembourg, le plus jeune des réseaux, on est actuellement plus dans une logique de développement et d'extension du réseau que dans son renouvellement, ce qui explique le temps estimé extrêmement élevé pour un renouvellement complet du réseau.

TABLEAU 4 TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU ET DUREE NECESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASES SUR LES RENOUVELLEMENTS PREVUS DE 2022 A 2026)

GRD	Renouvellements prévus (moyenne annuelle 2022-2026) [m]	Longueur du réseau au 31.12.20 [km]	Taux de renouvellement du réseau prévu	Durée renouvellement complet sur base du taux 2022-2026 [années]
ORES Brabant wallon	8 263	2 015	0,41%	244
ORES Hainaut	21 919	6 071	0,36%	277
ORES Luxembourg	890	336	0,26%	378
ORES Mouscron	2 560	775	0,33%	303
ORES Namur	6 290	836	0,75%	133
RESA	20 600	4 123	0,50%	200
Wallonie	60 522	14 156	0,43%	234

3.3. Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du SPW-DGO1, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergies avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE de :

- la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports) ;
- l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

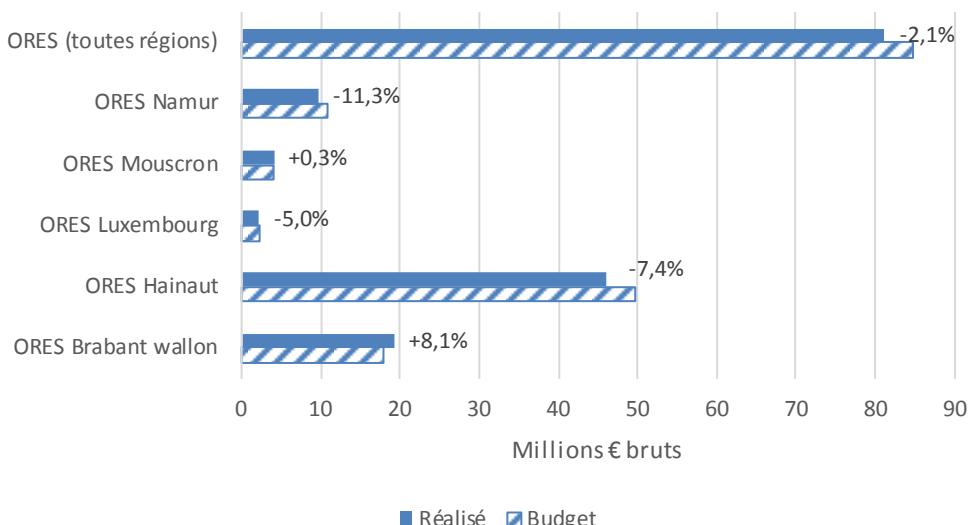
Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p. ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédiction et réalisation peuvent apparaître. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers communiqués par les GRD.

3.3.1. ORES

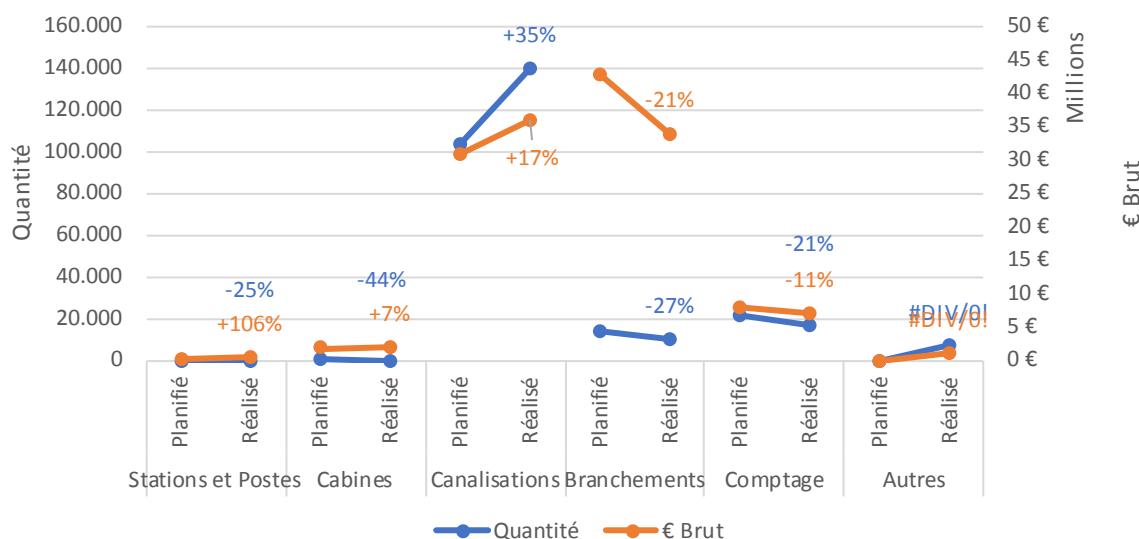
Le budget approuvé pour l'ensemble d'ORES pour 2020 était de 84,7 M€ bruts. Le réalisé s'élève à 81,1 M€ brut soit une diminution de 3,6 M€ (-4,2%). Le détail par GRD est toutefois plus nuancé puisque pour certaine région, les dépenses étaient de -11% alors que pour d'autres elles étaient de +8% (voir graphique ci-dessous).

GRAPHIQUE 10 COMPARAISON ENTRE MONTANTS PLANIFIES ET REALISES POUR ORES (DETAIL PAR GRD)



ORES indique que « *la crise sanitaire a eu pour conséquence que les travaux en intérieur ont subi un ralentissement significatif contrairement aux travaux en extérieur avec un fort impact sur l'activité branchements. Globalement, il y a en effet eu un glissement d'activité du volet branchements vers le volet canalisation* ». Cette constatation générale est valable pour l'ensemble des régions (sauf ORES Brabant wallon) et l'on observe au graphique ci-dessous que ces variations dans les postes budgétaires sont corroborées par des variations dans le même sens pour les quantités. Seule exception, ORES Brabant wallon, où les budgets canalisations sont en baisse et ceux liés aux branchements sont en hausse ; les quantités quant à elles évoluent en sens inverse.

GRAPHIQUE 11 COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR ORES EN 2020



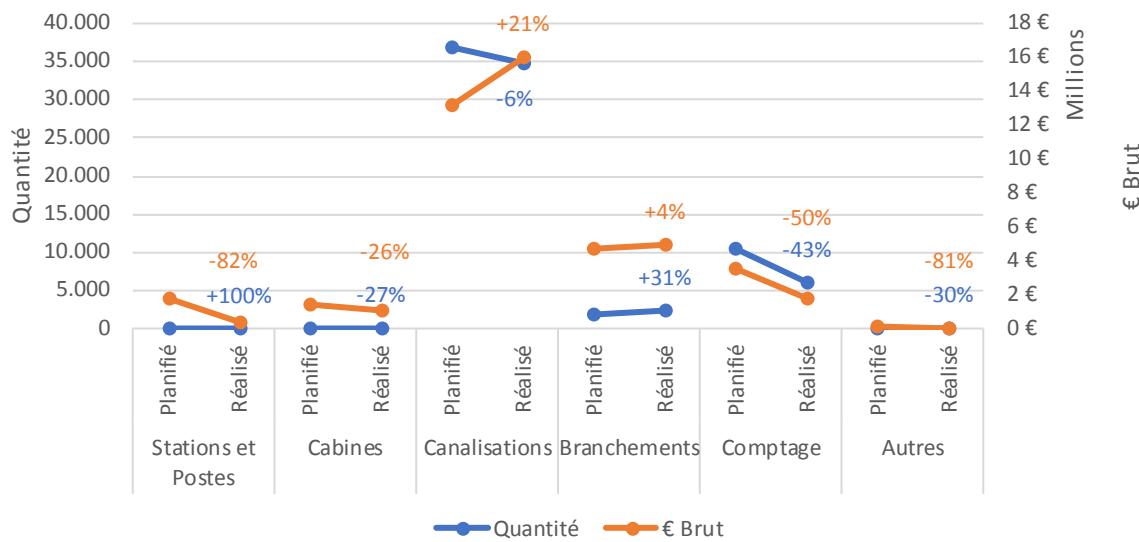
3.3.2. RESA

Le budget initial pour l'année 2020 était de 24,512 M€ bruts ; le réalisé quant à lui s'élève à 23,991 M€ en diminution de 2,1%. Cette diminution est la conséquence de plusieurs changements au niveau de la programmation des travaux dont :

- le report du projet CNG de St-Vith (-1,7 M€ rien que dans le poste budgétaire « Stations et postes ») ;
- un ralentissement de l'activité pendant plusieurs mois suite à la pandémie de Covid-19 marqué pour les remplacements de compteurs ;
- l'augmentation des dépenses au niveau des canalisations vient néanmoins freiner cette diminution des dépenses comme le montrent le graphique et tableau ci-dessous.

Concernant les canalisations (hors protections cathodiques ; le graphique ci-dessous reprend toutefois également les protections cathodiques dans le poste budgétaire canalisations), si les dépenses sont en augmentation (+23%), ce n'est toutefois pas corrélé avec les métrés réalisés qui eux sont en diminution (-5%). Indépendamment du type de canalisation (BP, MP) et du type de travaux (adaptation, extension), les prix moyens réalisés sont tous en augmentation par rapport aux prix moyens budgétés (globalement +29%).

GRAPHIQUE 12 COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE REALISÉ POUR RESA EN 2020



Concernant les branchements, le nombre de branchements (rénovés ou nouveaux) a été supérieur à celui planifié (+31%) mais les dépenses sont quant à elles restées stables (+4%).

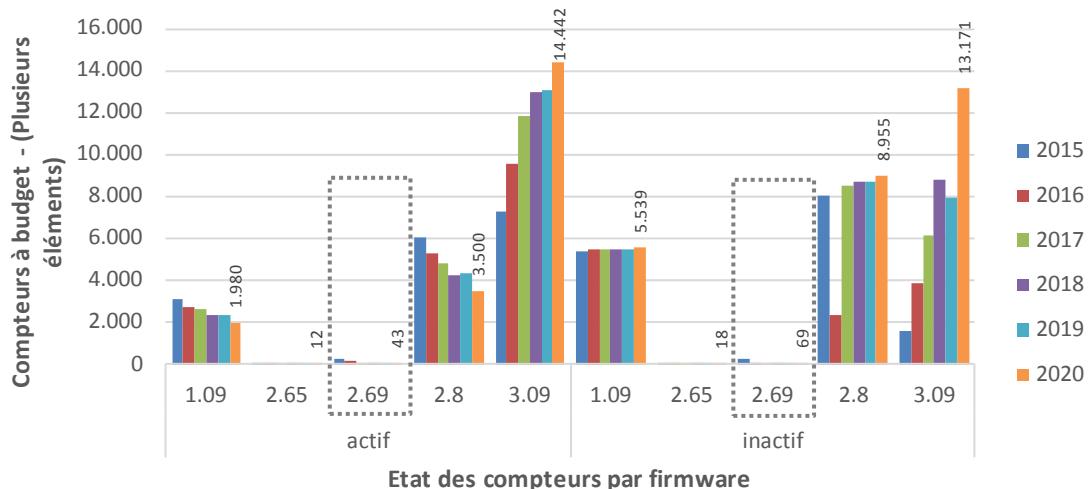
Au niveau du comptage, la crise sanitaire liée au Covid-19 a fortement impacté cette activité. Entre le planifié et le réalisé, le nombre de compteurs placés a diminué de 43%. Cette diminution d'activité est assez bien corrélée avec la diminution des montants (€ bruts) qui elle est de 50%.

3.4. Le cas particulier des travaux sur compteurs

La situation s'est nettement améliorée depuis le changement de législation en matière de métrologie intervenu en 2012. Les obligations récurrentes ont été considérablement assouplies : plus de remplacement systématique des compteurs trentenaires, allègement des conclusions des derniers sondages du fait de l'élargissement de la plage de tolérance. En revanche, il y a lieu de tenir compte de la plus grande incertitude quant aux résultats des futurs sondages : de grandes quantités de compteurs pourraient subitement être déclarés inaptes. C'est pourquoi les GRD prévoient toujours des enveloppes non nominatives pour couvrir ce risque.

Côté compteurs à budget « à risque », la situation est maîtrisée. Seule la famille 2.69 fait l'objet d'un remplacement plus systématique. Il restait, début 2021, 43 compteurs actifs et 69 inactifs de cette famille.

GRAPHIQUE 13 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS A BUDGET ACTIFS/INACTIFS PAR FIRMWARE



3.5. Les compteurs intelligents

Tout comme pour l'électricité, les GRD prévoient de déployer à l'avenir des compteurs dits intelligents en gaz. Ce projet de déploiement est toutefois plus modeste que pour l'électricité où les enjeux sont bien plus importants (intégration des productions décentralisées, dimensionnement au plus juste du réseau, multiplication des nouveaux usages pour l'électricité, ...). Sauf éventuelle disposition légale qui en déciderait autrement, il n'est dès lors pas prévu de remplacer l'ensemble des compteurs gaz par des compteurs intelligents. Seuls les compteurs à budget seront remplacés par ces compteurs intelligents.

En effet, les principaux équipementiers ont arrêté de la production des compteurs à budgets sous leur forme actuelle (à carte) et les gestionnaires de réseau épuisent actuellement leur stock de ces compteurs. A cela il faut également ajouter le fait que la plateforme supportant le prépaiement cessera quant à elle d'être maintenue en 2025. Pour garantir le bon accomplissement des tâches qui leur sont assignées par l'OSP liée au prépaiement, les GRD ont donc opté pour le placement de compteurs intelligents qui assumeront les fonctionnalités des compteurs à budgets actuels.

Les éléments relatifs aux compteurs intelligents repris dans les plans d'investissement gaz 2022-2026 sont issus des dernières versions des business plans en cours de discussion avec la direction tarifaire de la CWaPE dans la cadre soit d'un budget lié à un projet spécifique soit d'un budget complémentaire au revenu autorisé 2019-2023.

La crise sanitaire a engendré un léger retard dans le déploiement des compteurs intelligents. Les stratégies de déploiement des GRD semblent maintenant converger même s'il subsiste encore quelques légères différences. Dès 2022, à quelques exceptions près³, seuls des compteurs intelligents seront placés en vue d'assurer l'OSP prépaiement et les anciens compteurs à carte encore actifs seront progressivement remplacés.

³ Par exemple :

- lorsque le GRD en électricité est différent de celui en gaz (la version actuellement retenue pour le compteur intelligent en gaz utilise le compteur d'électricité pour relayer la communication) ;
- lorsque la communication n'est pas possible (zone blanche, compteur gaz trop éloigné du compteur d'électricité, caves, ...)

3.6. La conversion L/H

Le chantier important de la conversion des zones alimentées en gaz L a débuté en Wallonie au 1^{er} juin 2018 et poursuit son chemin sans soulever de difficulté. Seule la conversion de juin 2020 a été postposée à septembre de la même année pour tenir compte des aléas liés à la crise sanitaire Covid-19. Le tableau ci-dessous liste les communes ou localités wallonnes déjà converties et celles qui le seront dans les prochaines années (le planning étant à ce jour fixé jusqu'en 2023 et est indicatif au-delà).

TABLEAU 5 COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMÉE

Date début	GRD	Communes wallonnes concernées
1 ^{er} juin 2018	RESA	Berloz, Geer, Hannut et Waremme
1 ^{er} juin 2019	ORES	Chastre, Gembloux, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Lincent, Mont-Saint-Guibert (uniquement Corbais), Orp-Jauche, Perwez, Sombreffe, Walhain
1 ^{er} septembre 2020	ORES	Soignies, Braine-Le-Comte (uniquement les rues suivantes : Allée de Salmonsart, Allée André Lieds, Chemin de la ferme du garde)
1 ^{er} juin 2021	ORES	Braine-Le-Comte (sauf les localités d'Hennuyères et de Ronquières qui seront en principe converties en 2024), Ecaussines, Seneffe.
1 ^{er} juin 2022	ORES	Rebecq
1 ^{er} juin 2023	ORES	Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe (Bousval), Grez-Doiceau, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Rixensart, Walhain, Wavre
1 ^{er} juin 2024 (planning indicatif)	ORES	Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Enghien, Ittre, Nivelles, Tubize, Waterloo

Pour rappel, en Wallonie, ce sont près de 111 000 clients qui seront impactés de 2018 à 2024 (dont plus de 80 000 entre 2023 et 2024). La plus grande partie de ces clients sont situés dans le Brabant wallon. À ce jour, environ un quart a déjà été converti.

Synergrid a récemment proposé un « planning optimisé » en vue d'accélérer la conversion et de la finaliser en 2024 pour tout le pays. Ce planning optimisé n'a toutefois pas d'influence pour la Wallonie.

Cette conversion implique entre autres :

- le remplacement d'écrêteurs/détenteurs⁴ chez les URD qui en sont équipés ;
- des adaptations de pression au niveau des cabines ;
- le placement de nouvelles canalisations pour soutenir l'alimentation de certaines poches du réseau (l'alimentation en gaz entre deux communes adjacentes pouvant être interrompue pendant plusieurs années) ;
- le placement de vannes permettant de découpler les parties du réseau alimentées en L ou H durant les phases transitoires de la conversion.

Lors de ces travaux impliquant plus de visites chez les URD, les GRD s'attendent à découvrir davantage d'installations vétustes et, dès lors, à anticiper des travaux de rénovation de branchements.

⁴ La pression de service d'une installation domestique étant de 21 mbar pour du gaz riche contre 25 mbar pour du gaz pauvre.

3.7. Les petites extensions et le raccordement standard

Le décret de 2015 prévoit que le Gouvernement est habilité à définir la méthode permettant d'évaluer le caractère économiquement justifié d'une extension de réseau. De même, il modifie légèrement la définition du raccordement standard, puisque celui-ci est conditionné au prélèvement de gaz dans l'année. En revanche, l'éventuelle traversée de voirie est à prendre en compte dans la gratuité.

En l'absence de nouvelle méthode quant à l'évaluation du caractère économiquement justifié des extensions, les GRD procèdent à leur analyse, comme par le passé, basée sur la VAN à 20 ans.

3.8. La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux

Les GRD sont tenus de garantir l'alimentation en gaz dans des conditions extrêmes correspondant à une température équivalente à Uccle de -11°C durant une journée. À cet effet, des simulations sont réalisées en vue d'estimer les débits de gaz nécessaires pour ces conditions extrêmes.

Lors de l'analyse des plans, il s'est avéré que, pour plusieurs postes d'ORES, les simulations de débit par -11°C étaient proches voire supérieures aux débits maximums mis à disposition par Fluxys. Notons toutefois que ces débits maximums sont de nature contractuelle et que les capacités techniques des postes Fluxys peuvent parfois être supérieures.

TABLEAU 6 POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPERIEURES AUX CAPACITES CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS

ORES	Poste	Q-11°C m ³ (n)/h	TD Fluxys m ³ (n)/h	Commentaires
Brabant wallon	City gate de Baulers	13 000	12 500	Comme déjà évoqué en 2018, le Q-11 donne de mauvaises perspectives. Cependant, ce dernier n'est jamais atteint. L'augmentation du TD de Baulers n'est finalement pas une piste réaliste car cela générera un investissement trop important. Le potentiel renforcement du poste de Genappe et l'implantation d'un nouveau point d'injection à hauteur de Thines sont les pistes explorées. Un projet en ce sens est initié dans ce plan 2022-2026 et devrait s'étaler de 2022 à 2024.

ORES	Poste	Q-11°C m³(n)/h	TD Fluxys m³(n)/h	Commentaires
	City gate d'Hélécine	3 510	3 750	(aucun changement) L'augmentation de la charge sur ce poste, ainsi que les nouvelles demandes introduites pour la nouvelle ZAE sont monitorées car une augmentation du TD sur ce poste impose des travaux chez Fluxys qu'on ne sait justifier aujourd'hui avec une consommation de pointe mesurée à 2.500 m³(n)/h (sur un réseau Gaz L). Dès que les premières demandes de raccordement arriveront pour la ZAE, ORES contactera le GRT dans le but d'introduire une demande d'augmentation du TD.
Namur	Postes : de Namur (Albert 1 ^{er}), de Namur (Quai de l'écluse), d'Emines	39 531	43 000	<p>La capacité du poste du quai de l'écluse, elle, est toujours contractuellement de 10 000 m³(n)/h mais sa capacité technique monte jusqu'à 15 000 m³(n)/h.</p> <p>Il est prévu de construire une nouvelle cabine à Flawinne de 5.000 m³/h pour soutenir l'alimentation de Belgrade et permettre au poste du quai de l'écluse de débiter davantage vers le centre de Namur pour soulager le poste Albert 1^{er}.</p> <p>Le terrain pour cette nouvelle cabine a été acquis et le permis d'urbanisme pour, obtenu. La réalisation de la cabine est prévue pour fin 2021.</p>
Hainaut (Mons)	Sirault	950	1 000	<p>Plusieurs actions ont déjà été menées par le passé : reprise canalisation Fluxys (Stambruges-Sirault,) pour orienter le débit du poste de Quevaucamps vers Peruwelz (Ecofrost + zoning Polaris) ; bouclage MP entre Beloeil et Chièvres ; nouvelle cabine de répartition à Stambruges dont la mise en service a été réalisée en janvier 2021.</p> <p>On peut donc s'attendre à ce que le ratio Q-11°C/TD s'améliore dès l'exercice suivant.</p>
Hainaut (Wapi))	Tournai / Kain	28 650	30 000	Plusieurs actions ont déjà été menées par le passé : pressions relevées à 4 bars dans le centre de Tournai et réalisation d'un bouclage vers Vaulx (en cours et qui devrait être finalisé courant 2021).

ORES	Poste	Q-11°C m ³ (n)/h	TD Fluxys m ³ (n)/h	Commentaires
	Chièvres	2 200	2 000	Deux clients envisagent une augmentation de puissance significative qui conduisent ORES à revoir la structure du réseau et permettent d'envisager un bouclage entre Chièvres et Lens et de sécuriser ainsi l'approvisionnement de Lens. La TD du poste de Chièvres va être augmentée à terme à 10 000 m ³ (n)/h.

La CWaPE rappelle qu'il est du devoir du GRD de garantir l'alimentation dans les conditions extrêmes définies ci-dessus. Elle sera attentive aux évolutions qui seront données pour ces postes.

3.9. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités

Les gestionnaires de réseau indiquent qu'ils rencontrent de plus en plus d'entraves dans l'exécution des chantiers de poses : autorisations d'ouverture refusées, contraintes d'urbanisme lors de la construction de cabines, impositions techniques pénalisantes (profondeur de pose augmentée, réfection d'une portion de voirie ou trottoir plus importante que la largeur strictement nécessaire à l'exécution du chantier...), etc. Tant le planning que le budget des chantiers peuvent en être considérablement affectés.

La CWaPE rappelle l'intérêt de mieux baliser les missions de service public afin d'éviter que ce genre d'entrave n'occasionne des surcoûts inutiles, voire ne porte à conséquence plus lourde si des entretiens indispensables ne peuvent être réalisés en temps utile.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du décret dit « impétrant », si elle présente des opportunités en matière de synergies, ne facilite pas toujours la tâche des GRD. En effet, si l'opportunité d'intervenir à un endroit du réseau est manquée, la voirie ne pourra plus être ouverte avant un délai de l'ordre de cinq ans.

Notons finalement que l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres (WALTERRE) est entré en vigueur le 1^{er} mai 2020 (avec quelques reports au 31 octobre 2020 suite à la crise sanitaire liée au COVID-19) et amène de nouvelles contraintes pour les gestionnaires de réseau et leurs sous-traitants avec pour conséquence des coûts plus élevés pour certains chantiers.

3.10. Les projets innovants et structurants

Dans un marché de l'énergie en pleine mutation, le marché du gaz connaît également des perspectives nouvelles. Pour faire face à de nouveaux défis, les réseaux devront s'adapter.

Tous les éléments sont en place pour permettre les premières injections de **biométhane** dans le réseau gaz. Ainsi, le 29 mars 2018, le Gouvernement wallon a promulgué un arrêté pour mettre en place un mécanisme de soutien pour l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz. Fin octobre 2018, la révision de la prescription technique « biométhane » (C8/01) a été approuvée par les régulateurs et, finalement, fin janvier 2019, la CWaPE a approuvé le règlement et le contrat d'injection de biométhane d'ORES. Toutefois, compte-tenu des incertitudes relatives à ce type de projet (nombre, localisation,

débits d'injection, montants des investissements, ...), les GRD n'ont pas toujours défini d'enveloppe budgétaire pour ces projets. Notons qu'ORES dans son plan 2022-2026 a introduit pour la première fois une enveloppe « transition énergétique » à partir de 2024 qui englobe entre autres le biométhane et le CNG. Plusieurs demandes d'études ont été faites ou sont en cours. La première injection de biométhane en Wallonie a démarré en octobre 2020 à Fleurus suivie d'une seconde en juin 2021. Une troisième unité est également attendue pour fin de l'été 2021. Fin juin 2021, la CWAPE a rendu au Gouvernement wallon son premier rapport annuel d'évaluation des projets d'injection de gaz SER⁵. Une consultation publique sera prochainement initiée en vue de plafonner le tarif d'injection de gaz SER.

D'autre part, en dépit de l'intérêt croissant et la volonté politique de déployer le **CNG à des fins de mobilité**, les GRD wallons n'ont pas non plus pu identifier, à ce stade, un impact significatif sur la structure de leurs réseaux. Tout doucement, les choses évoluent et l'on peut souligner quelques avancées ces dernières années. Ainsi :

- en 2016, la CWAPE a approuvé un contrat-type de raccordement ouvert pour les stations CNG (ORES) ;
- en 2017-2018, afin de stimuler le développement de stations CNG, un tarif de raccordement offrant la gratuité des 500 premiers mètres d'extension du réseau a été mis en place moyennant un tarif périodique (T3) plus important permettant au GRD de récupérer son investissement sur le long terme et assurant une non-discrimination pour les nouveaux acteurs ;
- les tarifs pour la période 2019-2023 ont confirmé les orientations prises en 2017-2018 : un tarif spécifique CNG uniforme sur le territoire de la région wallonne a été introduit et des abattements ont été mis en place de maximum 75 000 € sur les 500 premiers mètres d'extension et d'environ 25 000 € pour le branchement et la cabine.

Le tableau ci-dessous dresse un état de lieux à fin 2020. On comptait alors 37 raccordements CNG actifs en Wallonie ; soit 8 de plus qu'en 2019. D'autres étaient à l'étude mais ne sont pas renseignés ci-dessous.

TABLEAU 7 RACCORDEMENTS CNG AU 31.12.2020

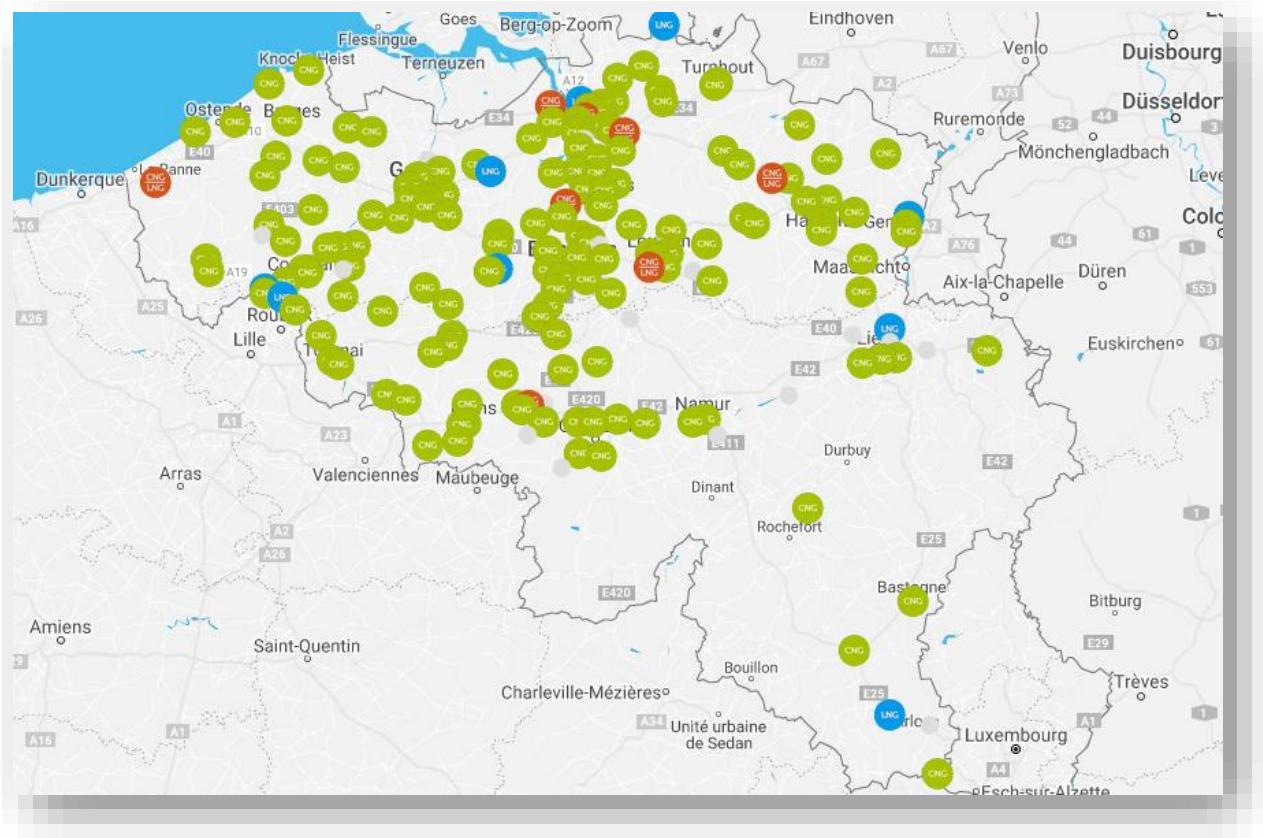
Raccordements CNG au 31.12.2019	Actifs
ORES Brabant wallon	3
ORES Hainaut	21
ORES Luxembourg	4
ORES Mouscron	2
ORES Namur	3
RESA	4
TOTAL Wallonie	37

Les choses évoluent rapidement et de nouvelles pompes CNG ouvrent régulièrement. La carte ci-dessous extraite du site internet www.gas.be répertorie les stations CNG et LNG en Belgique.

⁵ <https://www.cwape.be/publications/document/4579>

FIGURE 1

CARTOGRAPHIE DES STATIONS CNG/LNG EN SERVICE EN BELGIQUE (VERT : CNG ; BLEU : LNG ; ROUGE : CNG ET LNG)



Source : www.gas.be, extraction au 12 juillet 2021.

Finalement, citons également le cas de RESA qui envisage de développer un **nouveau réseau dans une zone blanche (St-Vith) au départ d'une cuve de stockage en gaz naturel comprimé (CNG)**.

Cette cuve serait quant à elle rechargée par camion depuis une station de compression, dite station mère, située sur le réseau de RESA. RESA prévoit la réalisation de la station mère, de la station fille, de l'organisation du transport et l'alimentation du premier client industriel courant 2022. Cette solution serait économiquement plus intéressante que de poser la dizaine de kilomètres de conduites nécessaire à l'amenée de gaz.

4. AVIS DE LA CWAPE

Conformément à l'article 16, §3, du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz et de ses modifications ultérieures, la CWaPE a examiné la version finale des plans d'investissement présentés par les GRD en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement, la sécurité, le développement et l'extension du réseau dans des conditions socialement, techniquement et économiquement raisonnables.

Sur base des informations présentées ci-dessus, au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWaPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés, de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD. Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

La CWaPE rappelle qu'en application des dispositions décrétale, « *le plan d'investissement couvre une période correspondant à la période tarifaire* », laquelle porte sur les années 2019 à 2023. La CWaPE a donc analysé l'ensemble des années 2022 à 2026 reprises dans les plans soumis par les GRD. Toutefois, vu le caractère imprévisible de nombreux facteurs externes, elle s'est concentrée essentiellement sur les premières années de ce plan ainsi que sur les projets ayant une portée pluriannuelle. Cette approche n'est pas pénalisante, le processus de planification prévoyant une mise à jour périodique. **A cet égard, il convient également de noter que la procédure d'établissement des plans d'investissements ne tient pas compte des effets éventuels liés aux intempéries exceptionnelles survenues postérieurement, soit à la mi-juillet.**

Quelques remarques/points d'attention ont été formulés de manière individuelle aux GRD, ils sont repris ci-dessous.

4.1. ORES

Concernant le bilan 2020, la CWaPE constate une nouvelle fois que les dépenses pour cette année sont inférieures aux montants budgétés (-4,2%). La crise sanitaire n'est toutefois pas étrangère à cela. Il y a en effet eu un ralentissement de l'activité liée aux travaux « intérieurs » chez les clients (branchements principalement mais également au niveau du comptage). Néanmoins, les travaux « extérieurs » liés aux canalisations ont quant à eux été plus importants.

Concernant la politique d'assainissement dans les réseaux, la CWaPE constate au travers de l'inventaire annuel qu'ORES poursuit sa politique de remplacement des matériaux les plus critiques mais ne se fixe désormais plus d'objectifs chiffrés comme c'était le cas précédemment. La CWaPE restera attentive à ce que les quantités de ces matériaux critiques continuent de décroître à l'avenir.

Concernant les besoins en capacité, les plans d'investissement précédents avaient mis en évidence des risques de problèmes d'approvisionnement, selon les simulations en Q-11°C, en cas d'hiver exceptionnel pour les réseaux en aval de quelques stations de réception (Baulers et Hélécine). Pour Baulers, un programme de renforcement de l'alimentation est en cours d'établissement et des travaux sont programmés pour les années 2022 à 2024 ; quant à Hélécine, la zone reste un point d'attention. Plus récemment, l'arrivée de nouveaux clients gros consommateurs poussent ORES à avoir une attention sur certaines zones de son réseau (à l'Est de Tournai Vaulx et Gaurain ; à l'Est de Chièvres) et des projets de renforcement, de bouclage ou l'augmentation des débits mis à disposition par Fluxys sont programmés. D'autres projets de renforcement sont toujours en cours (Namur ainsi que la liaison Tubize / Braine-l'Alleud). Par contre, les mesures prises cet hiver confirment que les travaux réalisés à Dinant pourraient ne pas suffire à garantir la sécurité d'approvisionnement de la ville en cas d'hiver exceptionnel. ORES envisage une nouvelle injection sur Achêne et la création d'une

liaison Achêne-Dinant. La CWaPE rappelle qu'il est du devoir du GRD d'assurer l'alimentation de son réseau dans ces conditions extrêmes, même si celles-ci ne sont que rarement rencontrées.

Concernant la partie prospective du plan, la CWaPE a observé une nouvelle fois beaucoup de variations dans les quantités (pièces et métrés) pour les enveloppes non nominatives entre ce plan 2022-2026 et le plan 2021-2025. ORES a expliqué l'année passée avoir réaligné globalement les quantités budgétées sur un historique des quantités réalisées au cours des trois dernières années. Cette année il s'agirait selon ORES d'une seconde étape d'alignement plus fine, par motivation.

Concernant le budget pour les années 2022 à 2023, ORES indique que le budget net pour la période tarifaire 2019-2023 est inchangé. Ce qui signifie que ce qui n'a pas été dépensé les années précédentes est reporté sur les années restantes soit 2022 et 2023. Les budgets bruts sont donc de 92,5 M€ pour 2022 et 92,1 M€ pour 2023. Ce rattrapage se marque davantage sur ORES Brabant wallon (poste budgétaire branchements en forte hausse) et sur ORES Mouscron (poste budgétaire canalisation en forte hausse due au projet nominatif n°12870 « Renforcement Pecq-Celles » pour un montant de 6 M€).

Concernant le budget pour les années 2024 à 2026, ceux-ci sont donnés par ORES à titre indicatif. Ces budgets bruts sont en moyenne de 87,1 M€ par an soit de 1,9 M€ supérieurs à la moyenne annuelle sur la période tarifaire 2019-2023. Ce montant inclut une enveloppe de 4 M€ par an dédiée à la transition énergétique (construction de stations d'approvisionnement en gaz naturel comprimé et de cabines d'injection de biométhane et/ou de méthane de synthèse, adaptation des réseaux MP afin d'accueillir ces stations et cabines). Sans cette enveloppe, le budget total brut pour 2024-2026 tomberait en moyenne à 83,1 M€, soit un budget inférieur à la moyenne annuelle de la période tarifaire 2019-2023 (85,5 M€). Les hypothèses utilisées pour dimensionner cette enveloppe n'ont toutefois pas été transmises à la CWaPE malgré sa demande. Compte-tenu de cet élément, la CWaPE émet donc des réserves quant à cette partie du plan qui devra être davantage étayée lors des prochains exercices d'établissement du plan d'investissement.

Concernant la continuité de l'OSP relative au prépaiement et le déploiement de compteurs intelligents pour y parvenir, la CWaPE prend acte de la volonté d'ORES de procéder au test de la solution de prépaiement entre 2021 et 2023; puis de procéder au renouvellement du parc de compteurs à budget à carte actifs en 2024 et 2025. Des discussions sont toutefois en cours entre ORES et la CWaPE concernant le plan de déploiement et les budgets à y associer. La CWaPE comprend donc que les quantités et montants qui figurent au plan le sont à titre indicatif et émet donc des réserves quant à cette partie du plan qui fera l'objet d'une décision au cours de cette analyse budgétaire spécifique.

En conclusion, outre la réserve sur l'enveloppe liée à la transition énergétique (à partir de 2024) et celle relative au déploiement des compteurs intelligents, la CWaPE ne s'oppose pas à la mise en œuvre du plan soumis.

4.2. RESA

La CWaPE constate que la volonté de RESA d'augmenter sa capacité de renouvellement des conduites de 14 km/an actuellement à 25 km/an en 2026 reste inchangée par rapport au plan précédent. La première augmentation de cette capacité de renouvellement devrait intervenir dès 2022. La CWaPE rappelle que les budgets nécessaires ont été accordés pour la période tarifaire en cours et s'attend donc à ce que RESA concrétise cet objectif d'augmentation progressive de cette capacité de renouvellement.

Concernant le réalisé 2020, la CWaPE observe que les dépenses sont en diminution de 2% (planifié 24,5 M€, réalisé 24,0 M€). Cette diminution est la conséquence de plusieurs changements au niveau

de la programmation des travaux dont le report du projet CNG de St-Vith ainsi qu'un ralentissement de l'activité suite à la crise sanitaire marqué pour les interventions chez les clients (remplacements de compteurs). Notons par ailleurs que les coûts des travaux sur les canalisations sont quant à eux en hausse liés entre autres aux impositions communales de plus en plus sévères (+23% par rapport au budget planifié malgré 5% de réalisation en moins).

Concernant les budgets planifiés, la CWaPE constate que ceux-ci sont en hausse en 2022 (24,9 M€) et en 2023 (26,6 M€) en grande partie suite à cette augmentation de la capacité de renouvellement des conduites et au projet de développement du réseau sur Saint-Vith (voir infra). Le budget annuel moyen sur la période tarifaire actuelle s'établit à 26 M€. Les budgets planifiés pour les années 2024 à 2026 sont quant à eux en moyenne de 28,3 M€.

Concernant les compteurs intelligents, la CWaPE prend acte du report du déploiement à mars 2021 et de la stratégie de RESA (placement d'un compteur intelligent pour les demandes relatives à de nouveaux clients en défaut de paiement ainsi qu'en cas de réactivation d'un compteur à budget). Le remplacement des compteurs à budgets à carte actif est quant à lui prévu à partir de mai 2021. Toutefois RESA continuera d'installer des compteurs à budget à carte en 2021 et 2022 pour couvrir les nouvelles demandes pour certaines configurations qui ne sont pas adaptées au compteur intelligent retenu (GRD en électricité différent, distance trop importante entre le compteur d'électricité et celui de gaz, client en défaut de paiement en gaz mais pas en électricité). La CWaPE émet toutefois des réserves quant aux budgets liés aux compteurs intelligents présentés dans ce plan ; ces budgets faisant actuellement l'objet de discussions avec un potentiel changement dans la méthodologie tarifaire actuelle.

Finalement, comme elle l'a déjà fait au travers d'un courrier envoyé le 4 mars 2019 à RESA, la CWaPE se montre favorable au développement d'un réseau de gaz naturel au départ d'un satellite de type GNL/GNC. La CWaPE prend acte de la finalisation des cahiers des charges et du report à 2021 du début des travaux. Elle rappelle une nouvelle fois que pour se prononcer sur un tarif périodique ou non-périodique permettant de couvrir les coûts d'un tel projet, elle attend de connaître le détail des estimations coûts/revenus (*business plan*) ainsi que les justifications et hypothèses sous-jacentes.

En conclusion, outre la réserve quant aux déploiements des compteurs intelligents et celle relative au développement d'un réseau de gaz naturel au départ d'un satellite de type GNL/GNC, la CWaPE ne s'oppose pas à la mise en œuvre du plan soumis.

* *
*

ANNEXE I – NOTE D’EXAMEN DES PLANS D’INVESTISSEMENT

ANNEXE II – PLANS COMMUNIQUES PAR LES GRD APRES CONCERTATION AVEC LA CWAPE

Documents non publics